

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 28 février 2022**  
A **18 heures 30** à la mairie de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

<b>MEMBRES ELUS</b>	<b>:</b>	<b>15</b>
<b>MEMBRES EN FONCTION</b>	<b>:</b>	<b>14</b>
<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>9</b>
<b>MEMBRES ABSENTS</b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b>POUVOIR(S)</b>	<b>:</b>	<b>3</b>

#### **Membres présents :**

Adjoint(e)s : Mme Gaby **ZILLIOX**, M. Lionel **DOLT**,

Conseillers Municipaux :

Mme Perrine **DELVART**  
Mme Monique **FURST**  
Mme Huguette **HAASSER**  
M. Jacky **HEINTZ**  
M. Guillaume **MATHEIS**  
M. Jérôme **STARCK**

#### **Absent(s)**

M. Steve **AUGUSTIN**

#### **Absent(es) excusé(es)**

M. Frédéric **BEMMANN**

#### **Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :**

Mme Florentine **SCHNEIDER**, pouvoir à Mme Gaby **ZILLIOX**  
M. Daniel **GENTNER**, pouvoir à M. Lionel **DOLT**  
M. Steve **ZIMMER**, pouvoir à Mme Christine **HEITZ**

La convocation pour la séance a été transmise le 22 février 2022 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

## **POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Entendu** les explications de Madame la maire,

Monsieur Jacky **HEINTZ** est nommé à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

## **POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021**

Madame la maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021.

**Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **POINT N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022, (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)**

Le cimetière intercommunal situé sur le ban de la commune de Schirrhein et dont les communes de Schirrhein et Schirrhoffen sont propriétaires en indivision, dispose d'un espace cinéraire qui va être agrandi.

L'espace sera complété par des monuments cinéraires de type caveaux urnes au nombre de dix, ainsi que d'un aménagement paysager et du concassé.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière pour l'attribution de la DETR.

Le coût de cet investissement se monte à :  
devis de l'entreprise Bruno Decker : 16 300.00 € H.T

**Entendu** les explications de Madame la Maire,

**Après** en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité des membres présents**

**Décide** d'approuver le projet désigné ci-dessus dont le coût prévisionnel est évalué à : 16 300.00 euros HT.

**Sollicite** une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

**Charge** la Maire de toutes les formalités nécessaires.

## **POINT N° 4 : CREATION D'UN EMPLOI D'AJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (pris pour l'application de l'article 32 I de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983) – JO du 21 décembre 2019

**Entendu** les explications de Madame la Maire,

**Après** en avoir délibéré

### **Le Conseil Municipal A l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, exerçant les fonctions d'agent d'entretien.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré : 340.

## **POINTS INFORMATIONS**

### **Cérémonie de citoyenneté**

Madame Heitz invite les conseillers municipaux à assister à la cérémonie de citoyenneté qui se déroulera le vendredi 11 mars prochain. Chaque jeune nouvellement inscrit sur la liste électorale se verra attribuer sa première carte électorale. Madame la Maire rappellera les principes fondamentaux de la République et de la démocratie.

### **Association Musique Harmonie**

Madame la Maire informe le conseil municipal d'une demande émanant du Président de la Musique Harmonie. Les municipalités de Schirrhein et Schirrhoffen sont sollicitées pour participer au financement du poste de Directeur à hauteur de 8 400€ annuel.

Madame Heitz donne également lecture du courrier adressé par la présidente de l'OSCL, Anne-Marie Bonnard, qui veut soutenir cette démarche pour la survie de l'association.

### **Départ de la locataire 5a, rue Principale**

Madame Frédérique BENON locataire au 5a, rue Principale a mis fin à son bail à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Une annonce informant de la vacance du logement sera diffusée et publiée sur le site internet

### **Déclarations d'intention d'aliéner.**

Vu le transfert du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

Le conseil municipal **prend acte**, des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- 450-06-21 : renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 1, rue St Nicolas section AA n° 111 d'une contenance de 575 m<sup>2</sup>.
- 450-01-22 : renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 2, rue des Juifs section AE 89/14 d'une contenance de 330 m<sup>2</sup>, 1, rue Principale section AE 91/15 d'une contenance de 272 m<sup>2</sup>
- 450-02-22 : renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 1, rue Alexandre Weill section AD n° 135/16 d'une contenance de 944 m<sup>2</sup>
- 450-03-22 : renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 9, rue du Faucon section AF 363/13 d'une contenance de 509 m<sup>2</sup>

### **Agenda**

5.3.2022 : rencontre pour l'organisation du « Schnàwel Tour »

11.3.2022 : cérémonie de citoyenneté

15.3.2022 : réunion avec la CAH relative aux transports

26.3.2022 : nettoyage de printemps

29.3.2022 : conseil municipal

17.5.2022 : balayage des rues

14.10.2022 : balayage des rues

### **PJ :**

Plan de financement DETR

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **20h00**.

AUGUSTIN Steve  
absent

GENTNER Daniel  
pouvoir

MATHEIS Guillaume

BEMMANN Frédéric  
excusé

HAASSER Huguette

SCHNEIDER Florentine  
pouvoir

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique

ZIMMER Steve  
pouvoir